

Compte rendu

Date : 2025-05-12

Dossier : C-2020-5281

08:59:28 SÉANCE

Séance 5 (suite du 26 septembre 2024)

08:59:29 DOSSIER(S)

C-2020-5281-3

08:59:30 POLICIER(S) CITÉ(S) ET SERVICE DE POLICE

Agent Jérôme Babin, matricule 7383

Agent Alexandre Bélair, agent 7404

Agent Jérôme Brassard, matricule 7389

Agente Karine Bujold 6181

Membres du Service de police de la Ville de Montréal

08:59:32 LIEU

Montréal, TADP, salle 2

08:59:33 SONT PRÉSENTS :**08:59:35 Membre avocat pour le Tribunal**

Me Sylvie Séguin

08:59:36 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Fannie Roy

Me Sébastien Doyon

08:59:38 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me Jean-François Raymond, représentant l'agent Babin

Me Mario Coderre représentant les agents Bélair et Brassard

Me Farah Nantel représentant l'agente Bujold

08:59:39 Greffier

Josée Langlois

08:59:40 AUDIENCE**08:59:42 Audience sur le fond****09:32:05 Présentation de la cause par Mme la Juge Sylvie Séguin**

Identification des procureurs

09:33:34 Discussion sur le déroulement de l'audience

Me Raymond apporte des précisions concernant le témoignage du témoin-expert

09:36:32 Discussion concernant la pièce CP-2

La pièce CP-2 sera scindé en 2 soit CP-2-A et CP-2-B

09:43:56 ORDONNANCE**09:43:59 Pièce sous scellé**

Le Tribunal ordonne la mise sous scellé de la pièce CP-2-A

09:47:47 PREUVE**09:47:48 Preuve du Commissaire**

Suite du 26 septembre 2024

09:47:54 TÉMOIGNAGE

Monsieur Bruno Poulin, expert en emploi de la force
350, rue Marguerite d'Youville
Nicolet, Québec

09:49:44 Affirmation solennelle**09:50:58 Interrogatoire**

Par Me Sébastien Doyon

09:53:41 C-8

CV de M. Bruno Poulin

09:54:48 Témoin reconnu expert

Le Tribunal reconnaît le statut d'expert en emploi de la force de M. Bruno Poulin

09:54:55 Pièce C : C-9

Rapport d'expertise de M. Bruno Poulin

09:56:35 Me Coderre apporte un commentaire**09:58:37 Mme la Juge demande des précisions au témoin****10:10:44 OBJECTION****10:10:51 Argumentation**

Me Nantel s'oppose à la question concernant la planification de l'intervention policière

Représentations de part et d'autre

10:18:48 Disposition

Le Tribunal rejette l'objection et permet la question

10:38:14 OBJECTION**10:38:17 Argumentation**

Me Coderre indique que la question est hypothétique
Représentation de part et d'autre

10:39:44 Disposition

Le Tribunal accueille l'objection et permet à Me Doyon de reformuler la question

11:28:57 Contre-interrogatoire

Par Me Mario Coderre

12:06:44 Contre-interrogatoire

Par Me Farah Nantel

12:08:19 Témoin libéré

12:08:28 Preuve close

Me Doyon informe le Tribunal que sa preuve est close

12:09:19 Discussion sur la suite de l'audience

13:48:14 PREUVE

13:48:16 Preuve de la partie policière

13:48:32 TÉMOIGNAGE

Agente Karine Bujold, matricule 6181
Service de police de la Ville de Montréal
10351, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec

13:48:34 Affirmation solennelle

13:49:10 Interrogatoire

Par Me Farah Nantel

14:17:20 Pièce P : P-3

Cote réservée pour croquis de Karine Bujold

14:30:55 Pièce P : P-4

Cote réservée pour croquis de Karine Bujold

14:38:40 Pièce P : P-5

Cote réservée pour croquis de Karine Bujold

14:43:24 OBJECTION

14:43:28 Argumentation

Me Roy indique que les questions sont subjectives
Représentations de part et d'autre

14:44:27 Disposition

Le Tribunal rejète l'objection et permet la question

15:09:51 Me Nantel demande que les présentes présentes se retirent

Me Nantel désire s'adresser au Tribunal

15:10:33 Début de la restriction: .Huis Clos

15:19:23 Fin de la restriction: .Huis Clos

Les pièces P-3, P-4 et P-5 sont déposées

15:44:16 Suite de l'interrogatoire

15:47:33 Contre-interrogatoire

Par Me Sébastien Doyon

15:52:36 Pièce C : C-10

Rapport et formulaire-usage de la force

16:11:13 Pièce C : C-11

Déclaration BEI, Karine Bujold

16:12:37 Intervention de Me Nantel

Me Nantel met en mots les gestes que Mme Bujold a faits

16:26:50 ORDONNANCE

16:26:54 Pièce sous scellé

Le Tribunal ordonne la mise sous scellé de la pièce C-12

16:27:03 Pièce C : C-12

SOUS SCELLÉ Rapport et formulaire-usage de la force

16:50:32 Réplique

Par Me Nantel

16:52:50 Le Tribunal interroge le témoin

17:01:26 Témoin libéré

17:01:30 SUIVI DE L`AUDIENCE

Discussion sur la suite de l`audience

17:02:50 Levée de la séance

Compte rendu

Date : 2025-05-13

Dossier : C-2020-5281

08:44:27 Début de l'enregistrement

08:44:35 SÉANCE

Séance 6 (suite du 12 mai 2025)

08:44:36 DOSSIER(S)

C-2020-5281-3

08:44:37 POLICIER(S) CITÉ(S) ET SERVICE DE POLICE

Agent Jérôme Babin, matricule 7383

Agent Alexandre Bélair matricule 7404

Agent Jérôme Brassard, matricule 7389

Agente Karine Bujold, matricule 6181

Membres du Service de police de la Ville de Montréal

08:44:39 LIEU

Montréal, TADP, salle 2

08:44:40 SONT PRÉSENTS :

08:44:45 Membre avocat pour le Tribunal

Me Sylvie Séguin

08:44:46 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Fannie Roy

Me Sébastien Doyon

08:44:48 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me Jean-François Raymond, représentant l'agent Babin

Me Mario Coderre, représentant les agents Bélair et Brassard

Me Farah Nantel, représentant l'agente Bujold

08:44:49 Greffier

Josée Langlois

08:44:53 AUDIENCE

08:44:56 Audience sur le fond

09:34:43 Présentation de la cause par Mme la Juge Sylvie Séguin

Identification des procureurs

09:35:39 Preuve de la partie policière

Suite du 12 mai 2025

09:35:58 TÉMOIGNAGE

Agent Alexandre Bélair, matricule 7404

Service de police de la Ville de Montréal
7700, boul. Langelier
Montréal, Québec

09:36:01 Affirmation solennelle

09:36:57 Interrogatoire

Par Me Mario Coderre

10:34:56 Contre-interrogatoire

Par Me Sébastien Doyon

10:36:40 ORDONNANCE

10:36:46 Pièce sous scellé

Le Tribunal ordonne que le rapport d'évènement édité C-13 soit mis sous scellé et que la version caviardée soit accessible

11:08:38 Pièce C : C-13

SOUS SCELLÉ rapport M.Bélair SPVM édité

Rapport M.Bélair biffé

11:08:46 Pièce C : C-14

Déclaration BEI M.Bélair

11:22:48 OBJECTION

11:22:49 Argumentation

Me Coderre indique que la question est hypothétique
Argumentation de part et d'autre

11:23:39 Disposition

Le Tribunal accueille l'objection et rejète la question

11:27:42 OBJECTION

11:27:44 Argumentation

Me Coderre s'oppose à la question pour la même raison soit que la question est hypothétique
Me Doyon retire sa question

11:55:32 OBJECTION

11:55:37 Argumentation

Me Coderre indique que le témoin a déjà répondu qu'il ne se rappelle pas
Argumentation de part et d'autre

11:57:43 Disposition

Le Tribunal rejète l'objection et permet la question mais demande à Me Doyon de la reformuler

12:02:38 Mme la Juge Séguin interroge le témoin

12:11:44 Réplique

Par Me Doyon

12:12:39 Discussion sur la suite de l'audience

13:48:44 TÉMOIGNAGE

Agent Jérôme Babin, matricule 7383
Service de police de la Ville de Montréal
5446, rue Hochelaga
Montréal, Québec

13:48:48 Affirmation solennelle**13:49:32 Interrogatoire**

Par Me Jean-François Raymond

14:33:28 Pièce P : P-6

Croquis no.1 de l'agent Babin

14:34:45 Pièce P : P-7

Croquis no.2 de l'agent Babin

14:46:30 Pièce P : P-8

Photo morsure

15:10:36 Contre-interrogatoire

Par Me Sébastien Doyon

15:12:46 ORDONNANCE**15:12:48 Pièce sous scellé**

Le Tribunal ordonne que la pièce C-15 Rapport et formulaire usage de la force, Babin SPVM, édité soit mise SOUS SCELLÉ

La pièce C-15 Rapport et formulaire usage de la force Babin SPVM biffé sera accessible

15:15:46 Pièce C : C-15

SOUS SCELLÉ Rapport et formulaire usage de la force Babin SPVM édité

Rapport et formulaire usage de la force Babin SPVM biffé

15:54:16 Intervention de Me Raymond

Me Raymond demande à ce que le témoin puisse terminer ses réponses

16:00:23 Mme la Juge s`adresse au témoin**16:17:34 OBJECTION****16:17:38 Argumentation**

Me Raymond indique que l'on induit le témoin en erreur
Argumentation de part et d'autre

16:19:13 Disposition

Le Tribunal rejète l'objection et permet la question

16:28:15 Pièce C : C-16**16:50:23 Réplique**

Par Me Farah Nantel

16:51:05 Mme la Juge Sylvie Séguin interroge le témoin

16:57:19 Témoin libéré

16:57:32 SUIVI DE L`AUDIENCE

Discussion sur la suite des audiences

16:58:38 Levée de la séance

16:58:46 Début de la suspension

Compte rendu

Date : 2025-05-14

Dossier : C-2020-5281

08:40:36 Début de l'enregistrement

08:40:42 DOSSIER(S)

C-2020-5281-3
(suite du 13 mai 2025)

08:40:43 LIEU

Montréal, TADP, salle 2

08:40:45 SONT PRÉSENTS :

08:40:47 Membre avocat pour le Tribunal

Me Sylvie Séguin

08:40:49 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Fannie Roy
Me Sébastien Doyon

08:40:50 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me Jean-François Raymond, représentant l'agent Babin
Me Mario Coderre, représentant les agents Bélair et Brassard
Me Farah Nantel, représentant l'agente Bujold

08:40:52 Greffier

Josée Langlois

08:40:53 AUDIENCE

08:40:56 Audience sur le fond

08:41:00 PREUVE

08:41:02 Preuve de la partie policière

(suite du 13 mai 2025)

09:39:00 Présentation de la cause par Mme la Juge Sylvie Séguin

Identification des procureurs

09:40:06 TÉMOIGNAGE

Agent Jérôme Brassard, matricule 7389
Service de police de la Ville de Montréal
6905, rue Notre-Dame est
Montréal, Québec

09:40:08 Affirmation solennelle

09:40:38 Interrogatoire

Par Me Mario Coderre

10:07:53 Pièce P : P-9

Croquis de l'agent Brassard

10:11:20 OBJECTION

10:11:25 Argumentation

Me Roy indique que le témoin ne peut spéculer sur ce que pense Mme Celik
Me Coderre indique que le témoin peut témoigner sur l'ambiance qui régnait sur les lieux

Argumentation de part et d'autre

10:12:35 Disposition

Le Tribunal permet la question sur l'ambiance sur les lieux

10:57:56 Interrogatoire

Par Me Farah Nantel

10:59:36 Contre-interrogatoire

Par Me Sébastien Doyon

11:05:43 ORDONNANCE

11:05:47 Pièce sous scellé

Le Tribunal ordonne la mise sous scellé de la version éditée de la pièce C-17 et permet l'accessibilité à la version biffé 2

11:05:51 Pièce C: C-17

C-17 SOUS SCELLÉ Rapport et formulaire d'usage de la force édité

C-17 Rapport et formulaire d'usage de la force biffé 2

11:24:48 Pièce C : C-18

Déclaration BEI Brossard

11:33:34 OBJECTION

11:33:37 Argumentation

Me Coderre indique que le témoin a déjà répondu

Me Doyon indique qu'il reviendra plus tard sur le sujet

11:40:03 Intervention de Me Nantel

11:56:56 OBJECTION

11:57:12 Argumentation

Me Coderre demande à ce que le témoin puisse terminer ses réponses

11:57:13 Disposition

Me Séguin suggère au témoin de donner des réponses courtes et suggère à Me Doyon de formuler des questions qui mènent à des réponses courtes

12:14:53 OBJECTION

12:14:56 Argumentation

Me Raymond indique que le témoin est induit en erreur par des questions contenant toujours des sous-entendus

Argumentation de part et d'autre

12:17:50 Disposition

Le Tribunal accueille l'objection
Le Tribunal pose la question au témoin

12:39:07 OBJECTION

Me Coderre indique que la question n'est pas pertinente
Me Séguin suggère d'attendre que la question soit complète

12:41:34 Réplique

Par Me Coderre

12:43:25 OBJECTION

12:43:28 Argumentation

Me Roy indique que Me Coderre revient sur des points en interrogation principal

12:43:50 Disposition

Le Tribunal accueille l'objection

12:44:40 Mme la Juge Séguin interroge le témoin

12:49:10 Supplique

Par Me Doyon

12:51:15 Témoin libéré

12:51:55 Début de la suspension

14:15:34 Fin de la suspension

14:15:39 TÉMOIGNAGE

Agent Jean-Michaël Beaulieu, matricule 7385
Service de police de la Ville de Montréal
4545, rue Hochelaga
Montréal, Québec

14:16:26 Affirmation solennelle

14:16:36 Interrogatoire

Par Me Jean-François Raymond

14:27:27 Pièce P : P-10

Rapport JM Beaulieu

14:31:15 Contre-interrogatoire

Par Me Sébastien Doyon

14:52:19 Mme la Juge Séguin interroge le témoin

14:55:30 Réplique

Par Me Doyon

14:57:45 Témoin libéré

14:58:14 SUIVI DE L'AUDIENCE

Discussion sur la suite de l'audience

14:59:14 Levée de la séance

14:59:22 Début de la suspension

Compte rendu

Date : 2025-05-15

Dossier : C-2020-5281

08:40:31 Début de l'enregistrement

08:40:36 SÉANCE

08:40:38 DOSSIER(S)

C-2020-5281-3

Suite du 14 mai 2025

08:40:39 LIEU

Montréal, TADP, salle 2

08:40:41 SONT PRÉSENTS :

08:40:43 Membre avocat pour le Tribunal

Me Sylvie Séguin

08:40:45 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Fannie Roy

Me Sébastien Doyon

08:40:47 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me Jean-François Raymond, représentant l'agent Babin

Me Mario Coderre, représentant les agents Bélair et Brassard

Me Farah Nantel, représentant l'agente Bujold

08:40:48 Greffier

Josée Langlois

08:40:50 AUDIENCE

08:40:53 Audience sur le fond

08:40:58 PREUVE

08:41:01 Preuve de la partie policière

Suite du 14 mai 2025

09:32:28 Présentation de la cause par Mme la Juge Sylvie Séguin

Identification des procureurs

09:33:38 TÉMOIGNAGE

Monsieur Stéphane Mathurin, expert en intervention policière et en emploi de la force

Adresse postale:

7100, rue des Érables

Montréal, Québec

09:33:43 Affirmation solennelle

09:34:31 Interrogatoire sur le statut d'expert

Par Me Mario Coderre

09:37:40 Dépôt de pièce

09:38:08 Pièce P : P-11

CV de M. Mathurin

09:58:37 Contre-interrogatoire sur le statut d'expert

Par Me Sébastien Raymond

10:02:05 Témoin reconnu expert

Le Tribunal reconnaît le statut d'expert en intervention policière et en emploi de la force de M. Mathurin

10:20:30 Pièce P : P-12

Rapport d'expertise de M. Mathurin

10:35:08 OBJECTION

10:35:13 Argumentation

Me Roy s'oppose à la question disant que le témoin n'a pas de preuve de ce qu'il avance

Argumentation de part et d'autre

10:36:08 Disposition

Le Tribunal rejette l'objection

10:42:26 Intervention de Me Roy

10:47:01 Pièce CP : CP-6

En liasse C-31 et C-31-1

11:33:21 Mme la Juge Séguin demande des précisions au témoin

11:43:16 Mme la Juge Séguin demande des précisions au témoin

11:45:45 Intervention de Me Roy

12:05:28 OBJECTION

12:05:30 Argumentation

Me Roy indique que le témoin donne des informations dont on ne connaît pas la provenance

Argumentation de part et d'autre

12:06:38 Disposition

Le Tribunal rejette l'objection

12:08:16 Mme la Juge Séguin demande des précisions au témoin

14:01:06 Mme la Juge Séguin demande des précisions concernant des pièces déposées

14:03:08 Interrogatoire

Suite de l'interrogatoire du témoin-expert M. Mathurin

15:42:33 Interrogatoire

Par Me Farah Nantel

15:44:14 Discussion sur la suite de l'audience

15:44:43 SUIVI DE L`AUDIENCE

15:45:17 Levée de la séance

15:45:41 Début de la suspension

Compte rendu

Date : 2025-05-16

Dossier : C-2020-5281

08:48:09 Début de l'enregistrement

08:48:14 SÉANCE

Séance 7
Suite du 15 mai 2025

08:48:15 DOSSIER(S)

C-2020-5281-3

08:48:20 LIEU

Montréal, TADP, salle 2

08:48:21 SONT PRÉSENTS :

08:48:23 Membre avocat pour le Tribunal

Me Sylvie Séguin

08:48:26 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Fannie Roy
Me Sébastien Doyon

08:48:27 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me Jea-François Raymond, représentant l'agent Babin
Me Mario Coderre, représentant les agents Bélair et Brassard
Me Farah Nantel

08:48:30 Greffier

Josée Langlois

08:48:40 AUDIENCE

08:48:44 Audience sur le fond

08:48:49 Preuve de la partie policière

Suite du 15 mai 2025

09:33:09 Présentation de la cause par Mme la Juge Sylvie Séguin

Identification des avocats

09:34:16 Me Raymond s'adresse à Mme la Juge Séguin

09:34:43 Dépôt de pièce

09:35:34 Pièce P : P-13

Annexe 21

09:36:13 TÉMOIGNAGE

Monsieur Stéphane Mathurin, expert en intervention policière et en emploi de la force

M. Stéphane Mathurin témoigne sous le même serment que la veille

09:36:18 Contre-interrogatoire

Par Me Sébastien Doyon

09:41:52 OBJECTION

09:41:55 Argumentation

Me Coderre indique que les notes n'ont pas été déposées

Me Doyon indique qu'il n'est pas rendu là

10:05:20 OBJECTION

10:05:22 Argumentation

Me Coderre indique que c'est au Tribunal de trancher cette question

Argumentation de part et d'autre

10:06:19 Disposition

Le Tribunal rejette l'objection et permet le sujet mais la question doit être reformulée

10:07:50 OBJECTION

10:07:52 Argumentation

Me Raymond demande que la question soit plus claire

Représentation de part et d'autre

10:08:58 Disposition

Le Tribunal demande à Me Doyon de ne pas mettre la faute sur le témoin

Me Doyon reformule la question

10:45:25 Intervention de Mme la Juge Séguin

Mme la Juge suggère à Me Doyon une façon de formuler sa question

11:29:33 OBJECTION

11:29:36 Argumentation

Me Nantel indique qu'on déforme les témoignages

Argumentation de part et d'autre

11:33:40 Disposition

Me Nantel retire son objection

11:41:48 Intervention de Me Nantel

Me Nantel demande des précisions sur la question

11:48:55 Intervention de Me Coderre

Me Coderre indique que la question est large

12:09:25 Mme la Juge demande des précisions au témoin

13:31:21 Suite du contre-interrogatoire

13:40:57 Le témoin s'adresse au Tribunal

13:42:57 Me Doyon continue l'interrogatoire

13:45:09 Témoin libéré

13:51:09 Preuve close

Me Coderre déclare la preuve de la partie policière close

13:51:28 Le Tribunal interroge le témoin-expert Bruno Poulin

Le témoin témoigne sous le même serment

13:54:48 Réplique

Par Me Doyon

13:55:22 SUIVI DE L`AUDIENCE

Discussion sur la suite de l`audience

14:00:36 Levée de la séance

14:00:43 Début de la suspension